

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2021

Convocation du 08/01/2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Geneviève MARTIN, Marie BAILLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Mélanie COURCIER, Olivier CHIENNO, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Delphine THAENS, Vincent RICHE, Amandine FIOT

Paul BASSA donne pouvoir à Steeve PEYRON
Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel MOYNIER

Absente excusée : Mélanie COURCIER

Absente : Geneviève MARTIN

1) Michel FRISON présente ses vœux à l'ensemble des membres du conseil municipal, au personnel communal. Il a une pensée particulière en cette période difficile pour les personnes atteintes du COVID ou leur famille et pour les personnes seules.

2) Secrétaire de séance :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY (élue à l'unanimité)

3) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/11/2020 : vote à l'unanimité

4) Compte rendu des commissions

Conseil municipal jeunes :

Frédérique PASQUALI – BARTHELEMY :

Le conseil municipal jeunes s'est réuni le 2 décembre 2020 afin de récolter des jouets en faveur du Secours Populaire. Cette initiative a eu beaucoup de succès et a permis de récolter de nombreux jouets pour les enfants bénéficiaires du canton du Pays des Ecrins.

Un responsable de cette association viendra faire un retour sur cette action aux membres du conseil municipal jeunes très prochainement.

Commission école enfance et jeunesse :

Frédérique PASQUALI – BARTHELEMY :

Cette commission a eu lieu le 8 janvier avec pour ordre du jour principal le remplacement d'une des ATSEM qui quitte ses fonctions au 1^{er} mars 2021. La commission acte que dans un premier temps son remplacement sera effectué par deux personnes ayant des contrats en cours sur la commune.

Un point sera fait en juin avec les effectifs des élèves pour la prochaine rentrée afin de définir les besoins en ATSEM des classes de petite et moyenne section et de GS-CP et en fonction de du contexte en vigueur lors de la prochaine rentrée scolaire.

Michel FRISON donne la parole à Vincent RICHE qui s'occupe de L'association Croq'Jeux afin de faire un point sur le protocole mis en place à la cantine suite aux nouvelles mesures

gouvernementales sur le COVID. Il s'avère que la cantine de la Roche de Rame faisait déjà déjeuner les enfants par classe comme le prévoit le nouveau protocole.

Commission travaux – patrimoine – alpage – forêt

Daniel ALLARD présente le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 2 décembre 2020.

Présents : Daniel ALLARD, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Michel Moynier.
Eric FOURRAT responsable des services techniques

Suite à un mail demandant à chaque élu de faire remonter les éventuels travaux ou réparations à effectuer sur la commune, la commission a examiné les points suivants :

- Moloks du Serre : un emplacement avait été trouvé pour déposer un molok au niveau du quartier du Serre mais la propriétaire du terrain n'a pas souhaité le vendre à la commune. Un nouvel emplacement est envisagé sur les parcelles C 1147 et 1148 appartenant à madame DAVIN Jeanine. Amandine se charge de se renseigner sur la personne et peut être de lui demander son autorisation. En attendant il faudrait demander à la Communauté de Communes de mettre à disposition un container supplémentaire pour les emballages.
- Travaux Pra Reboul : la commune va alimenter en eau potable l'atelier de menuiserie et la Communauté de Communes en assainissement. Un poteau incendie sera également installé dans cette zone qui n'est pas couverte, entraînant une augmentation du diamètre du tuyau d'eau potable. Pour profiter de l'ouverture de la tranchée, des fourreaux de télécommunication seront aussi enterrés.
- Travaux eau au Planet : ils doivent être réalisés très prochainement.
- Une information va être rajoutée dans les demandes d'autorisation de voirie afin d'obliger les pétitionnaires à remettre les routes en état lors de branchements et travaux. Un contrôle sera fait un an après la remise en état pour vérifier la qualité des travaux. En cas contraire, les travaux seront à reprendre aux frais des pétitionnaires.
- Un devis a été demandé pour la réfection partielle de la façade de l'immeuble sur le Riou. Une autorisation des copropriétaires doit être obtenue avant la réalisation des travaux.
- Les employés communaux vont réaliser l'isolation phonique de la mairie avec des plaques comme à l'école.

Demandes des conseillers présents :

- Des déchets ont été déposés dans l'Isle de Pra Reboul depuis longtemps. Voir pour les faire enlever. Steeve pense que les bénévoles de la LPO pourraient y participer. Il va aller voir sur site le volume concerné.

- Une visite de tous les bâtiments appartenant à la commune par les conseillers municipaux est fixée le vendredi 4 décembre sauf l'hôtel FOURRAT.
(Visite annulée cause chutes de neige, à replanifier)
- Des devis ont été demandés pour changer la barrière du pont des Bonnaffés.
- Rue de Rame aux Bonnaffés. Remettre de la terre sur le chemin.
- Le câblage PTT est dans les arbres aux Bonnaffés : situation déjà signalée à Orange.
- Faire enlever les poteaux bétons déposés aux Bonnaffés. Voir avec Michel
- Mettre un panneau eau non potable sur la fontaine des Bonnaffés et faire un peu de béton au niveau du mur derrière la fontaine + grillage à revoir
- Bas de Gero des tonneaux à enlever
- Boucher le trou fait par l'enlèvement de la gouttière sur la route en bas des Ribes
- Déplacer la table derrière la chapelle de Géro afin de la mettre dans l'herbe et non sur le parking.
- Grilles des canaux bouchées par le goudronnage au niveau de la maison de C.Albrand. voir avec l'ASL.
- Le Serre : piège à eau cassé en traversée route : en cours de réparation par les ST.
- Le Serre : gravats, béton et enrobé en bordure route à évacuer.
- Sol imprégné d'eau à côté du Moulin ; connu par les ST, un drain a été fait.

Demands du Conseil Municipal Jeunes :

- Abris bus béton à changer à Pra Reboul contre l'abri bois. Voir avec Fred
- Afin d'embellir l'entrée de la mairie, il faudrait enlever les poubelles devant la mairie ainsi que le bac à bouchons et à piles. Ils seront mis au niveau des poubelles de la Fare. Seule la poubelle sera conservée et le parc à vélos déposé plus loin vers le mur de la crèche. La première boîte à livres pourrait y être aussi installée.
- Abris bus non encore nettoyé au niveau de la pisciculture. A faire avec l'hydrocureur de la Communauté de Communes ?
- La dernière table de ping-pong est à mettre en place dans le parc du château. D. Allard a fourni un plan à Éric. Elle sera installée au printemps après la remise à niveau des deux bouches surélevées.
- Les deux boîtes à livres étaient prévues dans le parc du Château mais la commission s'interroge que la pertinence de ce choix surtout l'hiver. Ne faut-il pas plutôt en mettre une devant la mairie une à l'école qui sont des lieux très passants.
- Le hall d'entrée de la maternelle est à terminer. Seule la peinture du rez-de-chaussée a été faite.

Commission développement économique – tourisme – commerce

Bruno LAROCHE présente le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 13 janvier 2020.

Etaient présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Marie BAILLARD, Olivier CHIENNO, Michel MOYNIER, Isabelle LAMICHE

En visio : Delphine THAENS, Daniel ALLARD

Monsieur Bruno LAROCHE commence la réunion par la présentation d'un compte de résultat prévisionnel de l'activité économique autour du lac.

A la suite des chiffres avancés, il apparaît qu'à partir de l'année 2023, dans le cadre du projet d'aménagement des abords du lac, il serait nécessaire de générer un revenu supplémentaire annuel d'environ 18.000 €uros pour équilibrer le budget.

Dossiers en cours :

1- Micky Bar

Les gérants actuels, Monsieur Jérémy Pancol et Madame Laure Phelippeau ont signé avec la commune une Délégation de Services Publics pour la gestion du snack et des pédalos dit « Micky Bar ». Cette dernière prendra fin après la saison estivale de 2022. Pour cette occupation la redevance est de 10.800 € HT.

Les gérants, depuis leur première saison en 2016, ont su créer une ambiance, un lieu agréable et animé mais également fidéliser une clientèle locale et touristique.

Après les avoir rencontrés, Messieurs Laroche et Moynier, rapportent que les gérants souhaitent modifier le contrat qui les lie à la commune en bail commercial, dans le but de valoriser le fonds de commerce qu'ils ont créé.

Bruno sollicite les élus présents afin de savoir si un changement de contrat associé à une augmentation de la redevance pourrait être envisagé.

Michel FRISON, revient sur les raisons qui ont poussé la commune à passer de la simple location de murs à une délégation de services publics.

La DSP encadre la gestion du bien, notamment la commune a la possibilité d'imposer des horaires / jours et périodes d'ouverture. Le passé a bien souvent fait regretter à la commune des fermetures à des périodes où l'affluence du lac était maximale.

Est-ce qu'un bail commercial saurait répondre à la volonté commune de continuité du service aux occupants du lac en proposant la location des pédalos et la restauration toute la journée ?

La commission pourrait adhérer à la demande des gérants du Micky Bar si elle était associée à une augmentation sensible de leur loyer. Mais est-il possible de conserver le service public dans le cadre d'un bail commercial ?

Un rendez-vous sera pris avec les gérants du Micky Bar afin d'entendre leur proposition de redevance sur un bail commercial.

En parallèle, auprès des services de l'Etat et juridiques, le secrétariat se renseigne sur la légalité de rupture de la DSP en cours.

Par ailleurs, les gérants ne souhaitant plus s'occuper de la location des pédalos, le secrétariat se renseigne s'il est légalement possible de modifier la DSP en ce sens.

Point Info

La communauté de communes du Pays des Ecrins n'utilise plus le petit point info situé autour du lac, conformément à notre contrat, la commune a récupéré son usage.

Pour rappel une partie est mise à disposition des services de secours (Maître-nageur). L'espace disponible doit mesurer environ 8 m², situé face au lac il y a une terrasse qui pourrait être exploitée.

Un espace snacking, presse, matériel d'activité nautique Le tout peut être envisagé.

La commission décide de lancer un appel à projets afin d'étudier des candidatures et voir si une location sous forme de DSP est possible.

Aqua Park

Monsieur Blanchard a envoyé un mail à la mairie afin de proposer la mise à la location de paddles sur le lac ainsi que l'agrandissement du ponton à ses frais.

Suite à un entretien personnel avec monsieur Blanchard, Michel MOYNIER rapporte à la commission de nouveaux projets : tyrolienne, reprise des pédalos, Aquagym etc.

Afin de connaître précisément ces projets, un rendez-vous sera calé entre Michel, Bruno et les gérants de la structure.

Camping

Alors que le département des Hautes Alpes a vu sa fréquentation touristique augmenter, le camping affiche en 2020, une baisse 30 % de son Chiffres d'Affaires par rapport à 2019.

Bruno a pour projet de mettre en contact la gérante et les services de l'Office de Tourisme du Pays des Ecrins et de faire bénéficier les campings de La Roche d'une meilleure visibilité sur les différents supports numériques développés par l'Office.

De façon plus générale, les élus regrettent qu'il n'y ait pas de carte touristique de l'ensemble de la commune et s'interroge sur sa mise en place. Voir la réalisation d'un topo guide incluant les sentiers.

Visiblement ce sujet revenant sur la table régulièrement une réunion « repérage sentiers » sera organisée prochainement.

Michel FRISON : Il convient de faire un constat de ce que coûte réellement le lac à la commune. Il n'est pas question de le transformer en parc d'attraction mais de le rendre plus rentable tout en conservant et préservant son caractère naturel.

D'autres communes du Pays des Ecrins ont également vu la fréquentation de leur camping baisser l'été dernier. L'office du Tourisme intercommunal du Pays des Ecrins peut travailler avec les acteurs et commerçants locaux sur la commune pour l'aider à développer le volet tourisme, la communication et la promotion.

5) Délibérations

N 2021.01

OBJET : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME POUR UNE TRANSITION VERS LA FIN DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES SUR LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de La Roche de Rame

Vu la loi Labbé n°2014-110 du 06 février 2014, modifiée par l'article 68 de la loi pour la croissance verte, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national ;

Vu la Charte de l'Environnement de 2004 et notamment l'article 5 selon lequel « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état de connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent dans leur

domaine d'attribution, (...) à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la

réalisation d'un dommage » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.2212-1 et

L.2212-2 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.110-1 et notamment le 2° de cet article ;

Vu l'article L.1311-2 du Code de la santé publique ;

Considérant que dans l'attente de l'entrée en vigueur d'interdiction, il y a urgence à protéger les abeilles et la biodiversité, les intérêts sanitaires des personnes susceptibles d'entrer en contact avec des pesticides (en premier lieu, les jeunes enfants mais également les promeneurs, etc.) et les intérêts économiques des apiculteurs notamment pour les néonicotinoïdes ;

Considérant en conséquence qu'en regard aux risques avérés de ces pesticides et au péril imminent qu'ils représentent sur notre santé, la biodiversité et l'environnement il y a lieu de tout mettre en œuvre pour que ne soit plus utilisé les produits phytopharmaceutiques;

- ENGAGEMENT -

Par la présente, le conseil municipal s'engage, à l'unanimité ; à :

– Permettre aux employés municipaux de suivre une formation en « Gestion des espaces publics sans pesticide/biocide » ou « La biodiversité en espaces verts ou naturels » afin de bannir dans l'année les produits phytosanitaires de l'entretien des espaces verts (cimetières et terrains de sport).

– Mettre en place toutes actions utiles et moyens possibles pour créer un partenariat avec les agriculteurs locaux dans leur transition vers zéro produit phytosanitaire.

Par exemple, et de façon non exhaustive, par :

> La mise en place de Baux Ruraux Environnementaux,

> L'installation d'espaces test agricoles,

> Une aide financière sur des frais pédagogiques de formation,

- > La proposition de diagnostics de conversion pour simuler les impacts techniques et économiques,
- > La mise à disposition du matériel spécifique,
- > Etc.

Cette démarche devra être réalisée sur une durée de trois ans.

N 2021.02

OBJET : CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE PROVENCE ALPES ET CORSE.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Provence Alpes et Corse (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Roche de Rame a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000.00 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 1.10 % l'an

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Facturation des intérêts :	<i>trimestrielle</i> civile, à terme échu
- Frais de dossier :	0.15 %
- Commission de gestion :	néant
- Commission de mouvement :	néant
- Commission de non-utilisation :	0.20 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire :
- Autorisent Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

N 2021.03

OBJET : Délibération vente à l'Euro symbolique de la parcelle C1852 lieu dit Les Lots à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création d'une station d'épuration sur la commune de La Roche de Rame, réalisée par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, Maison du Canton, 05120 L'Argentière-La Bessée, qui permettra de collecter l'ensemble des eaux usées de la commune mis à part le hameau de Pra Reboul.

Considérant que la pompe de relevage est installée sur la parcelle C 1852 lieu dit Les Lots – La Roche de Rame, sa superficie est de 956 m², en zone Nn du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/08/2011 et R7 du Plan de prévention des risques naturels approuvé le 21/01/2010,

Considérant la demande de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins de cession de la parcelle communale C 1852 à l'Euro symbolique et la légitimité pour la Communauté de Communes d'être propriétaire des installations qu'elle exploite.

Considérant l'utilité publique de la station d'épuration pour la commune, et pour la communauté de communes du pays des Ecrins

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil d'accepter la vente de cette parcelle à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.
- Acceptent la vente de la parcelle C 1852 à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins
- Précisent que cette vente est conditionnée à la réalisation de la station d'épuration.
- Précisent que les frais d'actes sont à la charge de La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, Maison du Canton, 05120 L'Argentière-La Bessée
- Indiquent que l'étude Notariale de Maître Fici – Le Kiosque – 05120 L'Argentière-La Bessée, sera chargée de la rédaction de l'acte de cession de cette parcelle à l'euro symbolique.

OBJET : Vente à l'Euro symbolique de « l'ancien Château » à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Monsieur Le Maire rappelle la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 transférant la compétence du développement économique à la Communauté de Communes Du Pays des Ecrins ;

Vu l'implantation de la pépinière d'entreprises portée par la communauté de communes du Pays des Ecrins dans l'ancien bâtiment appelé « Château » sur la parcelle cadastrée D 1586 dont le propriétaire est la commune de la Roche de Rame,

Vu les articles L 1321-1 et suivants du CGCT portant règles particulières pour la mise en œuvre des compétences entre les communes membres et la communauté de communes,

Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ;

Considérant qu'il était prévu le transfert du seul bâtiment « Château » et des parkings affectés à Lucéo avec la compétence de développement économique

Monsieur Le Maire précise que cette dernière procédure a pris un certain retard et propose de signer l'acte notarié concrétisant ce transfert à la condition que cette mise à disposition, sous réserve de rétrocession garde son objectif premier à savoir une pépinière d'entreprise ou tout autre usage ouvert à l'ensemble de la population.

A défaut, compte tenu de la position de ce bâtiment au cœur du parc du château, tout changement de destination devra faire l'objet d'une validation de la part de la commune de La Roche de Rame.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.
- Approuvent la cession gracieuse à l'euro symbolique du local et de l'emprise foncière du Château de La Roche de Rame, à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins
- Précisent que tous les frais des actes notariaux (Acte de vente, règlement de copropriété ...) et du géomètre (cour de la crèche ...) seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, Maison du Canton, 05120 L'Argentière-La Bessée.
- Indiquent que Maître Fici, BP 8 Le Kiosque 05120 L'Argentière-La Bessée sera en charge de la rédaction des actes notariaux
- Précisent qu'un document d'arpentage devra préciser l'ensemble du foncier ainsi cédé

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DETR - ETAT ET DU FRAT REGION. ANNEE 2021. TRAVAUX D A MENAGEMENT DES ABORDS DU LAC

Monsieur le Maire rappelle la fréquentation toujours croissante du site du lac de LA ROCHE DE RAME depuis quelques années le vieillissement et l'inadaptation des équipements autour de celui-ci.

Il convient donc d'entreprendre des travaux importants sur l'ensemble de ce site.

Ce programme se réalisera en trois tranches de travaux.

Tranche 1 :

Aménagement des berges du lac permettant de rénover ou de créer des infrastructures de qualité pour le public tout en valorisant son patrimoine naturel.

Tranche 2 :

Aménagement de l'entrée Nord du lac : cette deuxième tranche comprendra la création ou le réaménagement de parkings, de sanitaires, de création d'un nouvel accès depuis le village en relation et dans le prolongement de la « voie verte » reliant L'Argentière-La Bessée à La Roche de Rame.

Tranche 3 :

Création d'une plage Nord sur les berges du lac, réaménagement, extension et adaptation du camping visant à une montée en gamme de l'offre d'accueil du camping et de la clientèle du lac.

Le montant des travaux pour la tranche 1, objet de cette demande de financement, est estimé à 626 179.72 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander les financements suivants :

Montant des travaux		626 179.72 euros HT
Subvention ETAT- DETR 2021	40 % (dont 10 % de bonification pour insertion de clauses sociales dans le marché	250 471.88 euros
Subvention REGION-FRAT 2021	30 %	187 853.92 euros
Autofinancement communal	30 %	187 853.92 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent les financements tels qu'indiqués ci-dessus

N 2021.06

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PAP RTE AUTRE.
CREATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES SUR LA NOUVELLE PLACE DU
CENTRE VILLAGE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de demande création d'un commerce multiservice sur la nouvelle place du centre village.

Le projet proposé aujourd'hui par la commune de La Roche de Rame s'appuie sur trois études complémentaires.

- Tout d'abord une étude marchande qui nous a permis d'analyser les potentiels du marché, de repérer les segments à potentiel de développement puis de valider l'offre marchande, de proposer et de définir un concept réalisable.
- Une étude sur le site touristique structurant du lac de La Roche de Rame et son camping afin de poursuivre sa politique de développement touristique et permettre l'allongement des séjours en répondant à la demande des clients.
- Enfin une étude urbanistique et architecturale qui a pour but d'étudier le futur commerce dans ses détails mais également de réfléchir à la programmation de l'urbanisme autour de la place. Celle-ci nous permettra de réfléchir à la valorisation future des parcelles adjacentes à travers une opération architecturale et urbaine de qualité dans le respect de la valorisation du centre village.

Une enquête lancée par la municipalité a montré que les habitants de la Roche de Rame souhaitaient la réouverture d'un tel commerce et le rendu de l'étude menée par le cabinet LESTOUX a démontré qu'un tel commerce pourrait être viable sur la commune.

Après chiffrage, le montant des travaux de construction d'un commerce multiservices s'élèverait à 502 240.00 euros.

Monsieur le Maire propose de solliciter les financements PAP AUTRES RTE à hauteur de 53 359 euros pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Sollicitent auprès des financement PAP-RTE autres un montant de 53 359 euros pour les travaux de création d'un commerce multiservices sur la nouvelle place du centre village.

N 2021.07

OBJET : OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DES COMMUNES DU CANTON DE L ARGENTIERE LA BESSEE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de la ROCHE DE RAME est un village, avec des habitants et des entreprises connaissant des difficultés financières d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel.

Notre population a donc besoin, plus qu'ailleurs, du soutien du service public.

Dans ce contexte, le projet de fermeture de la Trésorerie des communes du canton de L'Argentièrre-La Bessée par l'administration des finances et l'obligation faite alors aux habitants du canton de :

- Se rendre à BRIANCON
- Ou communiquer avec l'administration fiscale via internet

sont des non-sens inacceptables.

Les habitants de notre commune qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations faciles avec les services fiscaux pour pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement.

Ces personnes ont aussi de graves problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne. Elles sont souvent privées de véhicules ou de l'offre de transports qui est restreinte sur le

territoire. Elles sont également souvent totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts de la CCPE pour atténuer la fracture numérique.

Les élus de la ROCHE DE RAME, réunis en séance publique ce jour, manifestent par la présente délibération leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la commune le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux exécutifs locaux et demandent que soit respectée la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal :

- de voter à l'unanimité une délibération d'opposition à ce projet de fermeture,
- de l'autoriser à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet en vue notamment d'exiger des autorités idoines le maintien de la Trésorerie de L'Argentière-La Bessée comme service de proximité et de pleine compétence.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Adoptent la délibération contre la fermeture de la Trésorerie des communes du canton de L'Argentière-La Bessée,
- Autorisent Monsieur le maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

6) Questions diverses

Marie BAILLARD : quelques chiffres apportés par le SMITOMGA :

- un meilleur tri des déchets par les habitants : 170 kg par an par habitant contre 211 kg par habitant par an en 2018.
- le coût actuel des taxes de transport pour les ordures ménagères et de 25 euros la tonne. Il doit passer à 60 euros la tonne en 2025.

Globalement le territoire trie mieux ses déchets. Ce qui permet une maîtrise des coûts. Les efforts de ces efforts sont cependant très atténués par l'augmentation des taxes de mise en décharge et de transport.

Michel FRISON : Un des rares effets positifs de la crise du COVID est que nous observons une modification des comportements, de notre consommation vers des circuits courts et de proximité qui génèrent globalement moins de déchets que les circuits classiques tels que les grandes surfaces.

Il est cependant évident que la diminution drastique des déchets ou emballages passera par une modification de l'emballage des produits par les grossistes.

Séance levée à 20h00